



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: **PEROXAN C126**
 - No CAS: 53220-22-7
 - Numéro CE: 258-436-4
 - Numéro d'enregistrement: 01-2119967009-31
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation
 - Initiateur de réaction
 - Pour utilisation industrielle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse
Schlavenhorst 71
D-46395 Bocholt
Tel: +49 2871 9902-0
Fax: +49 2871 9902-50
- Service chargé des renseignements:
 - Protection de l'environnement / Sécurité du travail
 - Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
 - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Org. Perox. D H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 - Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
 - Pictogrammes de danger
 -  
 - GHS02 GHS07
 - Mention d'avertissement
 - Danger
 - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - Peroxydicarbonate de ditétradécyle
 - Mentions de danger
 - H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - Conseils de prudence
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
 - P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
 - P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 - P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 - P410 Protéger du rayonnement solaire.
 - P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas +20°C. Tenir au frais.
 - P420 Stocker séparément.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
 - vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
 - Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
 - Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
 - No CAS Désignation 53220-22-7 Peroxydicarbonate de ditétradécyle

Nom du produit: **PEROXAN C126**

(suite de la page 1)

- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 258-436-4

· Composants dangereux:

CAS: 53220-22-7 EINECS: 258-436-4 Reg-No.: 01-2119967009-31	Peroxydicarbonate de ditétradécyle	Org. Perox. D, H242; Skin Sens. 1, H317	90-100%
---	------------------------------------	---	---------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:



Autoprotection du secouriste d'urgence.

- Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Après contact avec la peau: Enlever les vêtements imprégnés du produit.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Traitement : traitement symptomatique
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de

sécurité:

· Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Autoprotection du secouriste d'urgence.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.
En cas d'excès de la température d'urgence diluer immédiatement à une concentration de < 10 % à l'aide d'un phlegmatisant approprié.
Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.
En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
S'il s'agit de grandes quantités, il faut les diluer avant l'élimination avec des phlegmatisants à < 10 %.
Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

Nom du produit: PEROXAN C126

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation de poussière.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières appropriées comme, p. ex., polyéthylène ou acier fin.
Ne jamais interrompre la chaîne de réfrigération pendant le transport et stockage du produit.
Éviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement. Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Éviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.
Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
Éviter les chocs et les frictions.
Éviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Éviter les chocs et les frictions.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrants ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
La matière/le produit est un comburant à l'état sec.
Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.



Éviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:**

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre les impuretés.

Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):

max.: +15°C

Classe de stockage:

5.2

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Néant

(suite page 4)
LU/FR

**Fiche de données de sécurité
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**






Date d'impression : 25.03.2025

Version: 10 (remplace la version 9)

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: PEROXAN C126

(suite de la page 3)

· DNEL		
53220-22-7 Peroxydicarbonate de ditétradécyle		
Dermique	DNEL Longterm System	50 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	10 mg/m3 (Worker)
· PNEC		
53220-22-7 Peroxydicarbonate de ditétradécyle		
PNEC STP	100 mg/l (AF 10)	
· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.		
· 8.2 Contrôles de l'exposition		
· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.		
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
· Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.		
· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.		
 Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.		
 Filtre P2		
· Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.		
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.		
· Matériau des gants Gants de protection		
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Caoutchouc butyle : 0,7 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture Caoutchouc butyle (II) : 0,47 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture Caoutchouc nitrile (I) : 0,4 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture Caoutchouc nitrile (III) : 0,2 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture Caoutchouc nitrile (VI) : 1,36 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture		
· Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Caoutchouc butyle : 0,7 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture Caoutchouc butyle (II) : 0,47 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture Caoutchouc nitrile (I) : 0,4 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture Caoutchouc nitrile (III) : 0,2 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture Caoutchouc nitrile (VI) : 1,36 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture		
· Protection des yeux/du visage  Lunettes de protection hermétiques		
· Protection du corps:  Vêtements de travail protecteurs		

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Caractéristique
· Point de fusion/point de congélation:	Non applicable.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
· Inflammabilité	Peut provoquer un incendie.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	+35 °C (SADT)

(suite page 5)
LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN C126**

(suite de la page 4)

· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminée
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Masse volumique à 20 °C:	500 kg/m ³
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Oxygène actif	> 2,9 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Décomposition autoaccélérée à (SADT).
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
· Indications complémentaires:	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)
LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN C126**


(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:	
53220-22-7 Peroxydicarbonate de ditétradécyle	
Oral	LD50 >2.000 mg/kg (Rat)
· Effet primaire d'irritation:	
· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Faible effet d'irritation
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	
- exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	
- exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· 11.2 Informations sur les autres dangers	
· Propriétés perturbant le système endocrinien	
la substance n'est pas comprise	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité	
· Toxicité aquatique:	
53220-22-7 Peroxydicarbonate de ditétradécyle	
LC50 / 96h	>1.000 mg/l (poecilia reticulata)
EC50	>1.000 mg/l (bacteria)
· 12.2 Persistance et dégradabilité	
· Degré d'élimination:	
· Classification:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]	
	> 6,5 (25°C)
· 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
· vPvB:	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· 12.7 Autres effets néfastes	
· Autres indications écologiques:	
· Indications générales:	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation:	 Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué préalablement avec un solvant inerte à approx. 10 %.
· Code déchet:	Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

(suite page 7)
LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN C126**



(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG	UN3116
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG	UN3116 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE (PEROXYDICARBONATE DE DIMYRISTYLE) ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID, TEMPERATURE CONTROLLED (DIMYRISTYLPEROXYDICARBONATE)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR  · Classe · Étiquette · IMDG  · Class · Label	5.2 (P2) Peroxydes organiques. 5.2 5.2 Peroxydes organiques. 5.2
· IATA · Class · Label	X X
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · Stowage Category · Stowage Code · Segregation Code	Attention: Peroxydes organiques. - D SW1 Protected from sources of heat. SW3 Shall be transported under temperature control. SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	0 Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 1 D
· RID / GGVSEB:	non admis
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	0 Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· IATA · Remarques:	non admis
· Température de régulation:	+20°C

(suite page 8)

LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN C126**

(suite de la page 7)

· **Température critique:** +25°C**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses**· **désignées - ANNEXE I**

la substance n'est pas comprise

· **Catégorie SEVESO**

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**

50 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**

200 t

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

· **Prescriptions nationales:**

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **Règlement en cas d'incident:**

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

· **Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**· **A noter:**

Suivre les réglementations locales/nationales.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Service établissant la fiche technique:**

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

· **Contact:**

Tel: +49 2871 9902-0

E-mail: mail@pergan.com

· **Numéro de la version précédente:**

9

· **Acronymes et abréviations:**RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 9)

LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN C126**

(suite de la page 8)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

· * **Données modifiées par
rapport à la version précédente**

LU/FR